



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### INFLUENZA AVIAIRE : DROIT DE RÉPONSE À CERTAINS ARTICLES DE PRESSE

à Pau, le 8 mars 2022

Depuis plusieurs semaines, différentes actions de communication et d'oppositions aux actions de lutte des services de l'État contre l'influenza aviaire ont été menées.

Les situations de détresse que vivent les éleveurs de volailles confrontés à ces épizooties annuelles sont tout à fait compréhensibles et prises en compte avec le maximum d'acuité par les services de l'État, mais pour autant, les allégations et positions tenues sont souvent incomplètes, ce qui conduit à une désinformation regrettable des éleveurs comme des consommateurs.

Ce virus extrêmement contagieux a encore contaminé cette année plus de quatre cents élevages en France. La crise n'est hélas pas terminée.

En Pyrénées Atlantiques, ce sont 74 foyers qui ont été détectés et dépeuplés entre le 18 décembre dernier, et ce 4 mars 2022.

L'objectif est d'abattre le plus rapidement ces animaux infectés pour abrégé leur souffrance, et réduire l'excrétion et la dispersion du virus aux élevages alentours, et dans l'environnement.

Le virus est extrêmement diffusible, et le portage indirect sur les véhicules et les personnes, d'élevages en élevages, est hélas très probable, et une source de contamination reconnue.

Les regroupements de ces opposants, dont des éleveurs de volailles, autour des élevages, sont ainsi fortement déconseillés en période d'épizootie d'influenza aviaire au risque d'intercontaminations entre élevages.

La biosécurité assurée par les éleveurs est leur seule sauvegarde.

---

#### Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79  
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Asteinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h  
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :  
Tel : 06 15 20 31 38  
Mél : pref-asteinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

@prefet64



Les modalités de ces oppositions, blocages et soutiens aux éleveurs pour repousser et empêcher les dépeuplements ont conduit à deux reprises au dépeuplement de deux foyers avérés qui auraient pu être évités par un dépeuplement plus précoce.

Dès lors, d'autres élevages en périphérie sont menacés, touchés ou dépeuplés, et tout cela retarde d'autant les opérations d'assainissement, et à terme les opérations de repeuplement que les éleveurs espèrent.

Plus d'informations sont disponibles sur le site de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques qui est très régulièrement mis à jour pour informer les professionnels et les consommateurs sur l'évolution de cette crise :

<https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Influenza-Aviaire-dans-les-Pyrenees-Atlantiques>

Au-delà de ces informations, le Préfet tient à rappeler son soutien aux agents de ses services dans le cadre de l'exécution de leurs missions.

Les altercations, intimidations ou autres oppositions à fonction envers les agents de l'État ne sont pas acceptables.

Ce sujet, impactant des pans de l'économie locale et ayant des enjeux forts en termes de santé et protection animales et, le cas échéant de santé publique, nécessite dialogue et échanges que les services de l'État appellent de leurs vœux.